

La Gazette de Sorel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Prop.-Red.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

J. A. CHENEVERT, Imprimeur.



Cie d'Assurance Agricole d'Ottawa.
CAPITAL - - - - \$1,000,000

Dépôt payé au Gouvernement d'Ottawa
pour la sûreté des porteurs de police ;
50,000 Comptant.

HON. JOS. SKEAD, Président,
JOS. BLACKBURN, Secrétaire.

Cette Compagnie est purement Canadienne.
Elle assure les propriétaires (et leurs con-
tenu) qui ont des biens d'agriculture.
L'Assurance Agricole d'Ottawa assure les
bâtiments des cultivateurs et les résidences pri-
vées.

Elle assure le contenu des maisons tel que :
Mobilier, Harnais, Provisions, Lingerie, Lé-
gumes, etc.

Elle assure les produits de la ferme à nsi que
les animaux, Instruments aratoires, Voitures,
Harnais, etc.

Elle assure aussi les Eglises, les Collèges, les
Couvents, les Pré-byères, les Vases sacrés et
les ornements d'Eglise.

Elle assure contre toutes pertes causées par
le feu et par le tonnerre.

Cette assurance est sans contredit la meil-
leure qui existe aujourd'hui en Canada,
ET SES PRIX SONT LES PLUS REDUITS
AGENT POUR SOREL,
et les paroisses environnantes

J. A. CHENEVERT.
Bureau de La Gazette
Sorel, 22 Sept. 1876.

ENCOURAGEZ LES INSTI-
TUTIONS DU PAYS,

LA CIE D'ASSURANCE SUR LES ACCI-
DENTS DU CANADA.

CAPITAL: - - \$250,000.00

Bureau Principal:
103, Rue St. François-Xavier, Montréal

La seule Compagnie Canadienne uniquement
consacrée à l'assurance

CONTRE LES ACCIDENTS,

Et la SEULE qui ait fait le PLEIN DEPOT
REQUIS PAR LE GOUVERNEMENT.

Président Sir A. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président: JOHN RANKIN, Esq.
Gérant: EDWARD RAWLINGS.

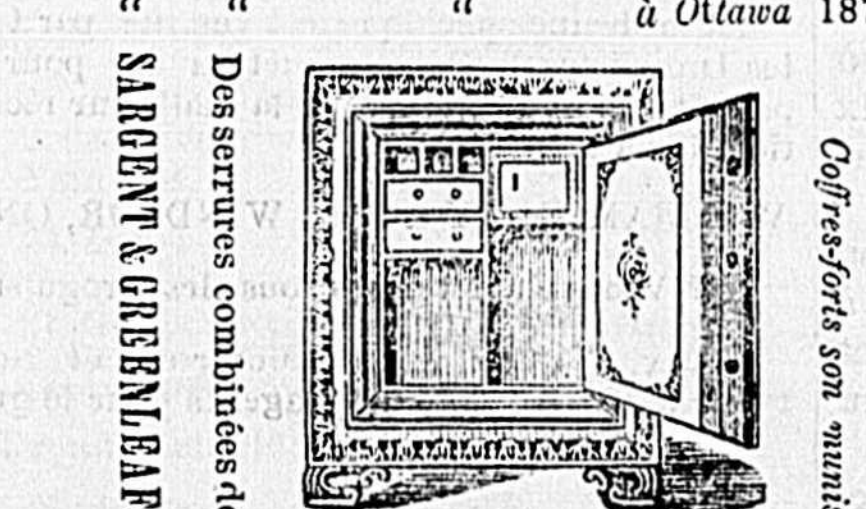
Inspecteur: BEN. McDONALD
P. BELLEFEUILLE,
Agent pour Sorel.

BUREAU: 24, RUE DE LA REINE,
On l'on aura toute information au sujet des
réglements et des Polices pour ceux qui dé-
sirent s'assurer. Polices à court terme accordées
à des conditions libérales aux voyageurs,
etc.

Sorel, 21 Sept. 1876.

Manufacture de Coffres-forts
de la Puissance.

Premier prix à l'exposition provinciale de 187
à Ottawa 187



Godfroi Chapleau
Fabricant de Coffres-forts à l'épreuve du feu
(points de fer et solivages, de toutes sortes
de coffres à l'épreuve du feu et des
volours.)

Les récentes améliorations apportées dans
nos coffres-forts les rendent supérieurs comme
coffres à l'épreuve du feu et des volours, à tous
ceux fabriqués dans la Puissance. Toujours
en mains des coffres-forts de seconde main.
Aussi agent pour la machine à perforer de
MOODY.

BUREAU: 320, Rue St. Laurent.
FABRIQUE: 786, Rue Ontario, Montréal

29 janvier 1876.—un.

ADRESSES D'AFFAIRES A MONTREAL.

Les visiteurs à Montréal feront bien de con-
sultar la liste suivante des maisons d'affaires
recommandables en faisant les achats, où les
meilleures marchandises peuvent être acquises
au plus bas prix. Voyez aux Hôtels !

EPICIERS EN GROS.

PIERRE JOLI & Co., Importateurs d'épicerie,
Vins, Liqueurs, Provisions, Tabac et Cigares,
264, Rue St. Paul et 209, Rue des Commissaires

FABRIQUE CANADIENNE DE BANDAGES
F. GROSS (établi en 1856) 688 et 690, Rue
Craig. Membres artificiels faits à l'ordre. Mar-
chandises en Gauthier.

FABRICANTS DE FUSILS.

T. DRYES & Co., fabricants et importateurs de
fusils, objets de pêche, patins, etc., 687, Rue
Craig.

FABRICANTS DE BIJOUX.

R. H. ARPER & Co., fabricants de bijoux, mou-
vres de diamants, et bijoux de boîtes de
montres. 336, Rue Notre-Dame.

GALERIE PHOTOGRAPHIQUE.

O. DESMARAIS, coin des Rues Craig et St. Lau-
rent. On copie les anciens portraits.

GRAVEURS SUR BOIS.

FELIX CRAMER, 626, Rue Craig, Mécanique.
Une spécialité.

HOTELS.

HOTEL DE LA CITE, Rue St. Joseph, 78 à 82.
C. Larin, propriétaire. Très bon logement,
bonnes tables et cour. Prix modérés.

EAGLE HOTEL, 27, Quai Chabouliet, près du
dépot du Grand-Trou. James Young, proprié-
taire. Venez nous voir.

IMPORTATEURS.

A. R. BELL, importateur de Vins étrangers
Liquores, Thés, Cigares, 48 et 50, Rue St.
Joseph.

D. C. BROUSSEAU, importateur d'Épicerie, Vins
et Liqueurs, en gros, 123, R. St. Paul.

F. DEMERS, Manufacturier et importateur d'ha-
billements d'homme, Chemises, Gants, Col-
lets, Coats, 17, l'Académie.

LIT A RESSORT PATENTE DE WHITESIDE.

H. WHITESIDE & Co., Fabricants en gros de
Matelas. 64 et 66, Rue du Collège.

MAGASINS DE CHAUSSURES.

THOMAS DOYLE, 71, Rue St. Joseph, en gros et
en détail. Bon marché pour argent com-
ptant.

M. RONAYNE & Fils, 192, Rue St. Joseph, Carré
Chabouliet. Le magasin à meilleur marché
de la Cité.

MANUFACTURIERS DE BALANCES.

JAMES FIFE, manufacturier de balance, 40, rue
du Collège. Trente jours données à l'épreuve
Listes des prix gratis.

MANUFACTURIER DE BROSSES.

JOHN BOYD, manufacturier de Broses de pre-
mière classe, et marchand de toutes sortes
de Broses, 12 et 14, Rue St. Joseph.

MANUFACTURIER DE CHASSEURS, EN GROS.

J. B. CAYE, 300, Rue St. Paul, prix très-modé-
rés.

MANUFACTURIER DE MEUBLES.

J. A. I. CRAIG, fabricant de Meubles pour
Chambre à coucher, Salle à Dîner, etc., en
gros, 473 à 483, Rue Bonaventure.

LABELLE & LEVILLÉ, 266, Rue Notre-Dame.

Le magasin le plus complet et le mieux as-
sorti en Meubles de Ménage de cette ville.

W. & W. TEES, entrepôt de Meubles, 514 à 516, Rue Craig. Magasin assorti et choisi.

ORDRES de la campagne sollicités.

MANUFACTURIER DE PLUMES.

J. H. LEBLANC & Co., 547, Rue Craig. Plumes
de Vantour, l'autruche et Pantalons. Vieilles
Plumes nettoyées et réparées.

MARCHANDS DE CUIR.

M. C. GALARNEAU, marchand de Cuir et four-
niture pour l'ordonnance, 279, Rue St. Paul.
Grand assortiment. Prix très-bas.

MILTON McDONALD, marchand de Cuir et four- niture pour l'ordonnance en gros et en dé- tail, 300 Rue St. Paul.

MARCHANDS TAILLEURS.

MULCAIR BROS, 87 Rue St. Joseph. Maison des
plus recommandables pour habillements
dans la ville.

MA CHAND DE TABAC.

A. LAPRENTIÈRE, 171, Rue St. Paul, vis-à-vis
le Marché Bonsecours. Importateur et Mar-
chand en gros et en détail de Tabac, Cigares,
Pipes, etc.

OUVRAGES EN FIL DE FER.

T. G. RICE, 560, Rue Craig. Fabricant d'ou-
vrages en fil de métal.
Sorel, 3 février 1876.—lan.

LITERIE.

PATENTS de J. E. TOWNSEND pour Literie. I.
crin de cheval purifié, Matelas de laine et
autres, Lits de plumes, Paillasses et commo-
de approvisionnés aux prix les plus bas, 39,
Bonaventure

FERRONNIERS, POELES ETC.

Charles Boyle, Outils pour mécaniciens Quin-
caillerie, Coutellerie, Fourneaux pourmaison
etc. 169 Rue McGill, près l'Hôtel Albion

\$22,092,734.32.

Ces chiffres donnent le montant accumulé
par cette corporation ancienne, éprouvée et
puissante, la

CIE. D'ASSURANCE SUR LA VIE "ETNA."

comme fonds de Réserve, devant servir à ren-
contrer les demandes des veuves et orphelins
et des autres réclamants, à mesure qu'ils se
présentent, ainsi qu'à payer annuellement les
dividendes ou profits sur les polices qui y ont
droit.

L'ETNA a déjà payé des réclamations à
mort, et au montant de plus de douze millions
de piastres et des dividendes, etc., à près de
vingt millions en sus, et sa capacité de conti-
nuer ce bel œuvre n'a jamais été plus grande
qu'à l'heure qu'il est.

Les dividendes en argent aux porteurs de po-
lices pour 1877 vont être beaucoup plus con-
sidérables qu'ils ne l'ont été depuis q'elques
années, et vont joindre à toutes les
primes par le haut aux profits payés cette an-
née sur les polices vieilles d'un an ou de plus.

Les profits entiers sur les polices mutuelles
de l'ETNA sont annuellement distribués aux
porteurs de polices. La plupart des compagnies
canadiennes, aussi bien que la plupart de celles
des vieux pays ne donnent qu'à leurs clients
les trois quarts, ou les quatre-vingtièmes,
et encore seulement une fois par cinq ans.

L'ETNA ne demande qu'une année de prime
sur ses listes "avec profits", chaque
prime ultérieure se trouvant réduite par un
dividende en argent. La "ETNA SER LA VIE"
est à même de faire de plus grands profits que
la plupart des autres Compagnies de cette ma-
nière.

Int. en faisant une moyenne de près de 8
p. c. sur ses placements, tandis que les Com-
pagnies des vieux pays ne font guère plus de
4 p. c.; 2^e Int. par l'économie de son adminis-
tration, qui lui coûte moins de 10 p. c. sur ses
revenus, tandis que plusieurs compagnies
dépendent 20, 25, 30 et même 50 p. c. et con-
sument ainsi les profits qu'une bonne assurance
peut payer à ses assurés.

Il n'est pas d'homme sage qui s'assure à une
Compagnie vieille de moins de vingt ans. A-
ucune n'a jamais failli, du moment qu'elle a
été bien administrée pour cette période. Les
quatre-vingtièmes des Compagnies d'assurance
s'en vont en décadence avant leur dixième an-
née, et de telles épreuves doivent être so-
igneusement évitées par ceux qui ne désirent
pas jeter leur argent à l'eau. Ces compagnies
consument de 20 à 40 p. c. sur toutes leurs
primes en erreurs et en extravagances, même
au cas qu'elles survivent.

Une sécurité presque absolue et la plus
grande économie ne sauraient être trouvées par
dans ces institutions anciennes et bien con-
sues, telles que la COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR
LA VIE "ETNA", qui a commencé il y a 27
ans ses opérations en Canada, et qui n'a
annuellement plus d'affaires dans la puissance
que toutes celles de l'Angleterre ensemble.
Voyez les livres bleus du gouvernement pour
les huit années passées.

WILLI. M. H. ORR,

Gérant pour la Puissance.

MONTREAL.

JOSEPH CARTER,

Agent-Général,

SOREL.

Montréal, 10 Janvier, 1877.

LOTÉRIE

POUR VIVRE EN AIDE

A l'Hôpital du District de Richelieu,

A SOREL.

Avec la haute approbation et sous le patronage
du Rvd. M. L. L. DUPRÉ, curé de Sorel.

Comité de Direction.

L'Hon. Juge Lonanger, Président,
P. Belcœur, Esq., Vice-Président,
M. J. A. Chenevert, Sec.-Trés.
M. Mathieu, Esq., Maire,
Hon. J.-B. Guérin, Sénateur,
G. I. Barthe, Esq., M. P.
P. Guérin, Esq., Secrétaire,
A. Germain, Esq., Avocat,
Chs. Gill, Esq., Avocat,
Chs. Dorion, Esq., M. de D.

PRIX DU BILLET - - - 25cts

Objets de la loterie.

1	Prix en or de \$100.....	\$100.00
2	do do 50.....	100.00
2	do do 25.....	60.00
5	do do 5.....	25.00
25	do do 2.....	50.00
00	do do 1.....	100.00
75	Articles estimés de 50c à 1.00....	75.00
210	Prix.....	500.00
	Valeur totale.....	\$500.00

Le tirage qui se fera à l'Hôpital, aura lieu
aussitôt que les Billets seront vendus, et sera
annoncé par la voie des journaux.

J. A. CHENEVERT, HON. JUGE LONANGER,

Sec.-Trés.

Président.

Bénéfices Spirituels.

Une messe sera dite chaque semaine pendant
six mois, dans la chapelle de l'Hôpital, en fa-
veur des Bénéficiaires de l'Œuvre.
Sorel, 15 Nov. 1876.—4 m.

RICHELIEU.

Suite et fin.

"Ayant fait rencontre d'une bande de 200
guerriers de leur nation, qui s'en allaient en
expédition contre les Algonquins des Trois-
Rivières, ils administrèrent aux pauvres pri-
sonniers une multitude de coups de bâton ;
ils les laissèrent dans un état affreux. On
sait le reste ; nous n'insisterons pas là-de-
sus. Nous dirons seulement que, par leur
conduite vraiment chrétienne, le P. Jogues
et ses compagnons recouvraient les anges dans
les cieux.

Cependant, la nouvelle du malheur qui
venait de fondre sur les voyageurs étiennés
ne fut pas plutôt parvenue à la connaissance
de M. de Montmagny, gouverneur-général,
qu'il se mit en route pour l'embouchure de
la Rivière des Iroquois, (car tel était alors
le nom de la rivière Richelieu) afin d'y éle-
ver des fortifications et de mettre ainsi un
frein salutaire aux terribles irruptions des
redoutables Iroquois.

"Le 13 août 1642, le gouverneur arriva de
Québec avec trois barques portant des ou-
vriers, des soldats et des canons. Ils élevè-
rent, à l'embouchure de la rivière, un fort
qui était, dit, M. Ferland, au lieu où plus
tard s'éleva celui qui prit le nom de M. de
Sorel.

"Les deux ou trois cents Agniers qui,
comme nous l'avons vu, s'étaient arrêtés
pour maltraiter le P. Jogues et ses compa-
gnons, continuèrent leur route vers le St.
Laurent, lorsque, à leur grande surprise, ils
aperçurent, le 20 août, le Fort Richelieu,
auquel travaillaient quelques Français sous
la surveillance du gouverneur.

"Les Iroquois se groupèrent dans la forêt
voisine, et, divisés en trois bandes, ils at-
taquèrent les ouvriers de plusieurs côtés et
avec une furie extrême, raconte M. Ferland
(vol. I. p. 320 et 321). Les Français
coururent aux armes. Le brave capitaine Du
Rocher, voyant les ennemis prêts à franchir
le retranchement, s'avança avec quelques
hommes et les repoussa vigoureusement.

"Du haut de son brigantin, M. de Mont-
magny aperçut le danger que couraient ses
soldats ; il s'empressa d'aller à leur secours
et se jeta dans l'enceinte qui n'était pas en-
core terminée. Un grand effort iroquois,
portant autour de la tête un bandeau teint
en écarlate, s'avancant à la tête des siens ;
il fut frappé d'un bal qui le renversa mort
et plusieurs de ses guerriers reçurent des
blessures.

"Malgré leur bravoure, qui étonnait les
Français, les Iroquois furent enfin repoussés
vers les bois. Forcés de battre en retraite,
ils se réfugièrent en assez bon ordre dans un
abri qu'ils avaient préparé secrètement, à
une lieue au-dessus du fort.

"Cette affaire eut le bon effet d'inspirer
de la crainte aux Iroquois, en leur faisant
comprendre qu'un petit nombre de Français
pouvait résister à leurs bandes nombreuses ;
de leur côté, les soldats français apprirent
à se défier d'un ennemi rapide comme l'aigle,
rusé comme le renard et brave comme le
lion (h)."

Se souvenant des services que le Cardinal
de Richelieu avait rendus au Canada, M. de
Montmagny donna le nom immortel de ce
protecteur au fort qu'il venait d'élever. Ce
nom, dit M. Ferland, s'étendit ensuite à la
rivière qui coule auprès.

De ce dernier fait, je tire la conclusion
toute naturelle que l'ancienne "Rivière des
Iroquois" ne devrait porter que le nom de
"Richelieu", et, pour être juste, on de-
vrait abandonner ces désignations de Riv.
Chambly, Riv. St. Jean, qu'on s'obstine à
lui donner, et qui n'ont guère plus de droit
à cette appellation que Sorel et un grand
nombre de paroisses sises sur ses deux rives.
Pour être dans le vrai donc, en parlant de
notre superbe rivière, dont le cours est d'en-
viron quatre vingt milles, y compris le ma-
gnifique canal de Chambly, n'oublions pas
de dire : "le Richelieu."

Quatre mois environ après la fondation du
fort Richelieu, mourut en France, le 5 dé-
cembre 1642, au comble de la gloire et des
honneurs :

"Armand-Jean, duc et cardinal de Richelieu,
protecteur et défendeur du Canada."

J'aurai occasion d'en dire encore un mot
dans la 3^e et dernière partie de cet Essai
historique. Pour le moment, je vais m'en
tenir à l'histoire du Fort.

D'abord, nous ne savons pas l'endroit pré-
cis où il se trouvait, et c'est un malheur que
nous déplorons avec moi, sans doute, ensuite,
les Français l'abandonnèrent en 1646 ;
pourquoi ? Je l'ignore. Dans tous les cas,
c'était une grande imprudence, parce que les
Iroquois s'étaient mis en campagne au mois de
mars 1647, n'eurent pas de peine à se dé-
barrasser de ce fort, qui les inquiétait beau-
coup ; ils le brûlèrent et tout fut dit.

Quand M. Le Marquis de Tracy vint en
Canada, en 1665, en qualité de vice roi, ce
fut lui qui ordonna la construction du nou-
veau fort et ce fut M. le capitaine de Sorel
qui fut chargé d'en faire exécuter les tra-
vaux. D'après M. Ferland, ce fort fut éle-
vé sur les ruines du fort Richelieu ; mais,
encore un fois, où était l'endroit précis ?
Grave question à résoudre : quiconque y
parviendra rendra un immense service à
notre histoire, et aura mérité quelque chose
comme un monument.

Le fort de Sorel fut pris, puis abandonné
pendant la guerre de l'indépendance améri-
caine. Le colonel Easton l'occupa avec une
flottille et des forces considérables tirées des
troupes du continent ; ce détachement pris

(h) Relation de 1642.

11 vaisseaux anglais, de différentes dimen-
sions, et qui portaient la garnison anglaise de
Montréal, sous les ordres du général Pres-
cott.

Ces faits, que j'ai dû abrégier, à cause de
la longueur de cette étude historique, ont
en eux-mêmes un puissant intérêt ; ils par-
lent hautement, il me semble, en faveur de
l'intelligente population du comté de Richelieu,
font voir que les hommes d'étaient que
les Sorel, les de Montmagny, etc. Ils éta-
blissent surtout que nous ne saurions con-
server avec trop de vivacité le souvenir de
l'homme éclairé dont notre ancien fort, notre
comté, notre rivière et notre ville même
s'honorent, à si juste titre, de porter le nom
glorieux.

TROISIÈME PARTIE.

Le Cercle Richelieu

MM.—Grâce à un bienveillant article
dans la presse de cette ville, vous avez ap-
pris la fondation de notre Cercle ; son but,
qui est excellent, vous est aussi connu.

On sera peut-être tenté de me demander
pourquoi ce nom de Richelieu donné à notre
Cercle ? Eh bien ! nous osons répondre que,
notre Cercle devant aussi s'occuper quelque-
fois de littérature, nous avons pensé que le
nom de "Richelieu" lui porterait bonheur
comme il l'a fait à l'égard de l'"Académie
française", car vous n'ignorez pas, sans
doute, que le cardinal fut le plus chaud et le
plus actif partisan des sciences et des lettres
dans la première partie du dix-septième
siècle. Lui-même a laissé plusieurs écrits
théologiques, des mémoires fort curieux et,
dit-on, quelques mauvaises pièces de thé-
âtre.

Si l'accusation est vraie ou fausse, ne nous
en occupons nullement, car s'il arrive au
Cercle de s'essayer dans le genre dramati-
que, je suis sûr qu'il saura observer les
règles sévères de la morale chrétienne.
Le *Vrai*, le *Bien*, le *Beau* : voilà les trois
mots que nous voudrions toujours voir sur
les drapeaux de toutes les institutions ; à
eux seuls, ils résument ce qu'il importe à
l'homme de savoir et de faire.

Pour nous, vous pouvez compter, mes-
sieurs, que, sans avoir explicitement pris ces
trois mots pour devise, nous mettrons tous
nos soins à nous les rappeler en toute cir-
conspection. S'ils n'ont pas été gravés en toute
lettres sur nos murs, soyez convaincus que
du moins ils le seront dans nos cœurs. Et
quand il arrivera aux membres de notre
cercle de s'entourer dans les vastes champs
de la littérature, ces trois mots brilleront
toujours devant eux comme trois astres
pour les guider à bon port. Appuyés sur le
vrai, le *bien*, le *beau*, ils auront encore pour
les inspirer les hauts faits de notre histoire
et les nombreux exemples des littérateurs
du pays, anciens et contemporains. Car notre
histoire est, comme l'ont dit éloquentement
tant d'écrivains, une des plus belles sources
d'inspiration ouvertes aux intelligences. De
puis la fondation de la colonie de la Nou-
velle-France jusqu'à nos jours ; depuis
Jacques-Cartier, dont son Honneur le Juge
Routhier disait dans un de ses plus beaux
ouvrages :

O Cartier, gloire à toi ! l'œuvre de ton génie
Était sublime et sainte et ton Dieu l'a béni.
En récompense d'a bon foi.

Ce grain de sénévé de l'œuvre évangélique
Va produire bientôt un arbre magnifique !
O Cartier

AVIS AU COMMERCE FRANÇAIS.

Monsieur H. Mahler, 16, Rue de la Grange Batelière Paris, est notre seul agent pour Paris et la France. Il est exclusivement autorisé à recevoir les abonnements et les annonces pour G. I. Barthe, Ed., propriétaire de la Gazette de Sorel.

La Gazette de Sorel.

MARDI, 20 FEVRIER 1877.

L'ITEM DU SERVICE SECRET.

Ces jours derniers, à peine l'hon. M. Cartwright eût-il présenté les comptes publics aux Communes, que l'on s'aperçut d'un item de \$25,000 entré dans le rapport du Ministre des Finances comme ayant été remis au trésor par Sir John A. MacDonald. Les journaux se sont de suite saisis de l'affaire et en ont profité pour malmenier tant soit peu l'ex-Premier.

La chose était assez importante pour demander des explications. Aussi, à la séance de jeudi, Sir John s'est-il levé pour donner les motifs du long silence qu'il avait gardé au sujet de l'item en question. En attendant que son honneur personnel était en jeu, nous voyons que l'ex-Premier a pu se disculper. Mais en référant à un de ses anciens discours, on voit qu'il y a soutenu une opinion hardie, basée sur des coutumes britanniques dont l'hon. M. McKenzie a nié l'existence. Il a prétendu que, pour ce qui regarde les fonds confiés aux ministres pour des fins secrètes, ceux-ci ne sont pas tenus d'en rendre compte à leurs successeurs, au cas d'un changement de ministère; il a même été jusqu'à avancer qu'en Angleterre, un ministre sortant d'office avec \$100,000 du service secret, qu'il ne devrait pas en dire un mot à l'administration qui lui succéderait, et qu'au contraire, il pourrait s'en servir même pour des fins d'éléction, si bon lui semblait, sans qu'on eût ensuite un mot de blâme à dire. Voilà, certes, une opinion bien hardie pour le chef de l'opposition, et s'il n'avait déjà donné par le passé des preuves de son peu de scrupule, il y aurait lieu d'être bien surpris.

Du reste, nous donnons ici le compte rendu complet du débat à ce sujet, et nos lecteurs pourront s'y instruire de tous les détails de l'affaire :

Sir John A.—Avant que les ordres du jour soient soumis, je désire faire quelques remarques sur une question qui me concerne personnellement. La plupart des membres de cette Chambre doivent avoir lu l'article du *Globe* dans lequel il est dit que j'ai donné au trésor public une somme de \$25,579, provenant du fond du service secret. Ce même article m'accuse d'avoir gardé cet argent pendant deux ans. Je dois dire qu'il énonce là une fausseté.

Il y a quelques années, en conséquence des troubles qui régnaient aux Etats-Unis et dont on ressentait le contre-coup en Canada, le gouvernement créa un fond de service secret. Il chargea un sous-comité d'en disposer suivant les exigences de l'époque. Quand le dernier octroi de la Chambre concernant ce fond du service secret fut donné, le sous-comité était composé de Sir Georges Cartier, de l'hon. A. Morris, de Sir Francis Hincks et de moi-même. A l'époque, le ministère actuel, j'avais survécu à la chute de celui qui l'avait précédé, dans le sous-comité du fond du service secret. Il y avait dans la Banque de Montréal une somme de \$32,179 au crédit du sous-comité, et ses d'tes atteignaient un chiffre élevé. Deux de mes collègues s'étaient engagés à payer une réclamation de \$6,000. Je crus devoir rencontrer cette obligation dans un voyage que je fis à Ottawa en novembre 1875.

Comme j'avais besoin de renseignements, je m'adressai à l'Auditeur Général et lui dis que je voulais rembourser au trésor le reste des fonds du sous-comité : \$25,579. L'argent était resté à la Banque de Montréal et je n'avais tiré que deux chèques sur ce dépôt spécial : l'un en faveur du Receveur Général, et l'autre pour rembourser mes collègues de la somme dont j'ai parlé. Voilà l'exposé exact des faits.

J'ai refusé, devant le comité des Comptes Publics, de donner les noms des personnes que le sous-comité du service secret avait employées, parce que cette révélation aurait détruit la fin même pour laquelle le Parlement avait accordé de l'argent, et aurait exposé la vie de ceux qui l'avaient reçu.

En 1872, le comité des Comptes Publics décida que tous les paiements faits à l'avenir avec les fonds du service secret seraient soumis à un comité confidentiel. Je déclarai alors que, pour ce qui regardait l'avenir, je ne soulèverais pas la moindre objection, mais que, quant au passé, je me couperais la main plutôt que de trahir ceux qui avaient servi l'Etat dans les temps de nécessité.

On parle d'une réclamation de l'hon. membre pour Selkirk. La réponse est simple.

Je ne pense pas que la somme put être convenablement payée avec les fonds du sous-comité, parce qu'elle avait été avancée à la suggestion du lieutenant-gouverneur de Manitoba, sans communication avec le gouvernement. Je crois toutefois que nous devions payer cette réclamation, et j'exprimai cette opinion devant le comité.

C'est ainsi que j'ai cru devoir justifier ma conduite et débarrasser la chambre.

M. McKenzie.—La Chambre est peut-être en droit de s'attendre à quelques mots de ma part sur cette question.

On voit d'après les comptes publics que la somme mentionnée a été placée au crédit du gouvernement avant la dernière session. L'hon. député connaît mes vues sur cette affaire. L'année dernière, je lui ai fait remarquer qu'il était désirable qu'elle fut versée sans délai devant la chambre. Les circonstances, la maladie de l'hon. député ont été la cause que la session s'est écoulée

avant que la chambre ait pu s'occuper de la question. Je rappelai donc à Sir John que la résolution adoptée le 29 mai 1872 défendait aux membres de l'ancienne administration de toucher même un denier de l'argent du fond du service secret. Je lui dis aussi qu'en Angleterre il y a obligation de déposer dans le trésor, à la fin de chaque année, les sommes affectées à des emplois de cette nature.

(L'hon. Premier Ministre cite Todd à l'appui de son avis.) Comme chef du gouvernement, j'ai déclaré l'année dernière que je croyais que l'ancien ministre devait remettre au nouveau tous les fonds de l'Etat parce qu'en tombant il perdait tout contrôle de la chose publique. Ce n'a pas été l'opinion de Sir John; ce n'a pas été l'opinion qu'il a exprimée dans un discours dont on a beaucoup parlé.

Cependant, je ne pense pas qu'on ait mal employé une seule piastre des fonds du service secret, mais je dis qu'aucun membre de l'ancienne administration n'avait le droit de déboursier une seule piastre de ces fonds après avoir résigné son portefeuille. Je puis invoquer au soutien de mon assertion la résolution adoptée le 29 mai 1872, et la pratique suivie en Angleterre, pratique sur la quelle on devra se guider ici, comme je le disais à l'hon. député à la dernière session.

Si je n'ai donné ces explications qu'aujourd'hui, c'est parce que je voulais avoir une entente avec le chef de l'administration précédente. J'ai attendu la réunion du Parlement pour ramener la question sur le tapis, je n'en ai point parlé et je n'ai cherché à me servir en aucune manière des documents que j'avais en ma possession.

La chambre prendra le procédé qu'elle jugera convenable concernant les \$6,000 dont Sir John a cru devoir déposer sans conférer avec ceux-là seuls qui concernent les dépenses.

Sir John.—C'est après la session que j'eus mon principal entretien avec mon honorable ami. J'allai le voir à son bureau et lui expliquai le mieux possible l'usage que j'avais fait des \$6,000.

Je lui dis que l'hon. M. Campbell, sénateur, s'était personnellement rendu responsable pour la somme, et que je la paierais, mais que je ne voulais pas recevoir de réclamations ultérieures.

M. McKenzie.—Cela est parfaitement vrai.

Sir John A.—Il n'a pas encore satisfait à son obligation, mais il s'en acquittera avec son propre argent.

Je n'ai pas d'objection à entrer dans les détails, mais je ne révélerais pas le nom des personnes qui ont reçu une partie des fonds du service secret. En Angleterre, on ne demande pas au gouvernement de faire connaître les noms des personnes.

Je dois dire que j'ai fait des recherches au sujet de la pratique anglaise dont j'ai parlé dans mon discours et j'ai trouvé qu'elle a changé. (Boutez! Boutez!)

Les détails les plus complets seront donnés en observant la discrétion qui est absolument nécessaire au sujet des noms des personnes.

J'ai pris la parole pour affirmer positivement que pas un seul denier de ces fonds n'était en ma possession, mais qu'ils ont été déposés à la Banque de Montréal jusqu'à la livraison des chèques qui en ont transféré la propriété au Receveur Général (Appl.)

M. McKenzie.—J'admets bien que le sénateur Campbell s'est porté responsable pour un montant de six mille piastres, mais je nie que l'hon. député puisse citer une autorité établissant l'existence de la pratique anglaise dont il parle. Todd que j'ai cité est reconnu de tout le monde comme une haute autorité.

Sir John A.—Oui.

M. McKenzie.—Je ne conteste pas les faits. La seule divergence entre nous lors de ces entrevues provenait du fait que je ne reconnaissais pas à l'hon. député le droit de disposer des fonds en question.

Je ne voulais qu'une chose—et je pense n'avoir pas demandé trop—savoir quelles sont les personnes dont les services ont été récompensés avec les fonds que j'ai dénommés, et quelle est la nature de ces services. L'hon. député n'a pas partagé mon sentiment; et, quoique sur les bords de l'opposition, il a disposé de sommes qu'il ne devait pas avoir entre les mains, au lieu de laisser ce soin aux autorités du pays.

POLITIQUE, AFFAIRES, ETC.

—A une assemblée du conseil municipal de la Paroisse St. Constant, le 10 février courant, Isidore Goyette, Ecr., a été élu maire du conseil municipal de cette paroisse et M. F. T. Arnault a été engagé de nouveau comme Sec. Trés.

—On dit que trois lieutenants gouverneurs : Morris, Tilley et Archibald, dont les termes d'office expirent cette année, se proposent de rentrer dans la vie politique et de se présenter pour les Communes aux prochaines élections.

—Le comité d'Ottawa s'est prononcé par une majorité de 200 voix contre l'Acte Dunkin.

—Le jugement de la Cour Suprême dans la contestation de l'élection de Charlevoix sera rendu le 20 courant.

—La petite vérole a entièrement disparu dans l'établissement islandais de Gimblil, Manitoba.

—On dit que le vapeur "Northern Light" réussit très-bien maintenant à faire son service de transport des malles, de l'île du Prince-Edouard à Picton.

NOTES COMMERCIALES.

—Nouvelles faillites : —P. Bellerive, Lévis; E. Slack, Waterloo; E. H. C. Lionais, Montréal; J. B. Fournier, St. Anne de Lapointe; A. Fraserville; C. Milot, St. Maurice; Verrouillet et Brunette, Montréal; T. A. et C. R. Cousin, St. Jean; C. Sicotte, Montréal; I. Pigeon, Montréal; D. T. Hoer, Montréal; Bro. Montréal; J. B. Lépine, Montréal; F. et H. Guérin, Montréal; F. X. Major, Montréal; Deacon et Grant, Montréal; M. Groulx, Montréal; Connolly & Co, Québec; A. J. Pignon, Montréal.

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

(Jeudi.)

Après la présentation de nombre de bills, et plusieurs interpellations au gouvernement, Sir John A. MacDonald s'est levé et a donné sur l'item du service secret qui a tant occupé la presse, des explications que nos lecteurs trouveront dans une autre colonne.

Plus tard, M. Flynn demande copie des instructions données par le département de l'Intérieur aux inspecteurs des poids et mesures. Il dit qu'il est à sa connaissance que dans certains cas les inspecteurs, en mettant le nouveau système en force, ont refusé de vérifier les anciennes mesures.

M. M. Pope, Rochester, Workman, Ross, Gibbs, Davies, Wood et Plumb prennent part au débat qui s'en suit, et l'hon. M. Laflamme remercie les députés qui ont fait des observations sur cette loi. Il a déjà reçu plusieurs communications à ce sujet et il sera heureux de recevoir toute suggestion qui sera de nature à la modifier efficacement.

La motion est adoptée. M. Domville fait la bagatelle de 17 motions pour divers papiers concernant l'Inter-colonial. La plupart ont été adoptés.

M. Béchard propose que l'inscription faite dans les journaux de cette chambre le 3 d'août 1876 relativement à la requête de F. X. Biron, Notaire, et autres, se plaçant de la conduite du juge Loranger, soit lue.

Adopté. M. Béchard propose ensuite qu'un comité soit nommé pour s'enquérir comment la justice est administrée dans le district de Richelieu, auquel sera relégué la requête de l'hon. juge Loranger, ainsi que celle qui se plaint de sa conduite. Le dit comité devant être autorisé à envoyer quérir personnes et papiers.

Les députés de Kingston et de Terrebonne lui ont dit que les suggestions qu'il avait faites quant à ce comité leur paraissent justes. Il n'est ni par aucun motif d'animosité. Il ne connaît pas le juge Loranger, mais certaines personnes ont exercé leur droit en présentant une requête à cette chambre contre l'hon. juge, qui, s'il est innocent, pourra se disculper de l'accusation portée contre lui.

Sir John A. MacDonald et M. Masson font observer à la chambre que le député d'Iberville a mal interprété ce qu'il lui ont dit. Il leur a communiqué la liste des membres du comité qu'il voulait suggérer et M. Masson l'a prié de rayer son nom de cette liste.

M. Béchard répond qu'il a compris, d'après les paroles des hon. députés, que leur opinion était telle qu'il l'avait exprimée.

M. Barthe dit qu'il y a plusieurs autres requêtes à propos de la même affaire et il espère qu'elles seront soumises au comité.

Il propose alors une motion à cet effet, laquelle est adoptée.

M. Blake dit qu'il suppose que cette motion a trait à certaines requêtes adressées au Gouverneur Général et qui ne sont pas encore devant la chambre.

C'est une question très-importante, et, comme l'a déjà fait observer le député de Kingston, la chambre ne doit pas faire une enquête de cette nature avec précipitation. Si les accusations sont prouvées, la destitution du juge Loranger s'en suivra. On doit fournir à l'accusé tous les moyens possibles pour qu'il puisse prendre connaissance des accusations afin qu'il puisse les réfuter s'il est en état de le faire.

Il pense qu'en nommant un comité spécial, on prend le meilleur moyen pour atteindre ce but; que ce comité devra procéder d'une manière solennelle et que les témoins devront être assermentés.

L'hon. Juge lui a dit ces jours derniers qu'il désirait que cette affaire fut soumise à un comité.

Il prend la liberté de suggérer à l'hon. député d'Iberville que le choix des membres du comité doit être fait d'une manière impartiale et, en voyant les noms, il espère qu'ils seront acceptés.

Il fait une récapitulation des requêtes et des accusations portées par les deux parties, l'un contre l'autre, depuis la dernière session. Il croit que le comité ne doit pas s'occuper de toutes, mais qu'il doit décider quelles sont celles qui méritent d'être prises en considération. Toute la Chambre doit croire et espérer que les accusations seront réfutées et qu'il sera prouvé que la justice a été bien administrée.

M. Barthe dit que, dans sa motion, il ne parle point des requêtes de la dernière session, mais de deux requêtes présentées pendant cette session.

Dans l'intérêt du district de Richelieu, l'enquête doit embrasser toutes les pétitions. Il a proposé sa motion pour que la chambre fût mise au fait de toute l'affaire.

M. Mousseau dit qu'une magistrature intégrée est la meilleure sauvegarde de la liberté du sujet britannique. Quelques-unes des accusations portées contre le juge Loranger sont catégoriques, d'autres sont vagues, mais il n'y en a point de criminelles.

Il fait observer que l'administration de la justice dans les affaires civiles est du ressort du gouvernement local; les accusations contre le juge Loranger se rapportant à des affaires civiles, il ne croit pas que cette chambre ait le droit de faire une enquête au sujet de l'administration de la justice dans la Province de Québec.

M. Blake dit que le comité ne peut évidemment pas aller au-delà d'une enquête dont le but sera de décider si le juge est digne de continuer à administrer la justice. La motion est adoptée.

M. Barthe propose une adresse à Son Excellence pour que certaines requêtes et la correspondance concernant cette question soient soumises à la Chambre.

Sur motion de M. Blake, il est résolu que les témoins examinés devant le comité soient assermentés. (Vendredi.)

Après les affaires de routine, M. Barthe fait motion pour la seconde lecture du bill pour rappeler l'acte de faillite.

M. Blake demande au député de Richelieu de bien vouloir retirer sa motion jusqu'au moment où le gouvernement présenterait le bill qu'il avait préparé dans le même but.

M. Barthe dit qu'il était décidé d'abord

d'insister pour la considération de son bill, mais qu'il consentait à renvoyer sa motion à lundi.

M. Blake dit qu'il ne pouvait pas s'engager à soumettre lundi la mesure du gouvernement.

Sir John A. MacDonald pense qu'après avoir entendu la déclaration de l'hon. ministre de la justice, le député de Richelieu devrait retarder sa motion.

M. Blake dit qu'il espérait présenter la mesure lundi, mais que toutefois il ne pouvait l'annoncer d'une façon certaine.

M. Barthe consentit à différer sa motion. Le *Northern Light* a ensuite occupé l'attention de la Chambre. Plus tard, il s'est engagé quelque discussion sur des sujets personnels et qui ont un intérêt bien éloigné pour nous.

Avant l'ajournement, l'hon. M. Cartwright a présenté les estimés pour 1877-78, que voici :

1876-77	Service public.	1877-78
Dettes publiques, y compris le fonds d'amortissement :		
\$ 7,324,140.15		\$ 7,820,225.90
Frais d'administration		
180,641.14		182,176.64
Gouvernement Civil		
896,088.16		887,479.16
Administration de la Justice		
612,411.63		613,700.00
Police		
15,000.00		11,000.00
Pénitenciers		
306,175.69		313,494.60
Législation		
613,491.80		632,486.80
Arts, agriculture et statistiques, recensement compris		
20,480.00		15,200.00
Immigration et quarantaine		
290,150.00		230,550.00
Pensions et retraites		
210,438.04		227,464.39
Milice, forces de la Paissance et Police montée du N.-O. comprises		
959,151.50		988,556.50
Edifices et travaux publics, imputables sur le revenu		
1,176,830.00		958,800.00
Service Océanique et du fleuve		
427,815.00		381,073.00
Phares et services des côtes		
386,042.50		439,144.00
Pêcheries		
78,820.50		90,050.00
Exploration géologique		
96,050.00		90,050.00
Hôpitaux de marine pour les marins malades et infirmes		
65,000.00		64,750.00
Inspection des bateaux à vapeur		
14,650.00		14,650.00
Inspection des compagnies d'assurance		
10,000.00		10,000.00
Subsides		
3,618,125.00		3,477,557.00
Indiens		
301,096.00		388,576.00
Divers		
96,800.00		99,800.00
Perception des revenus :		
Douanes		
697,591.00		705,967.00
Accise		
230,800.00		241,200.00
Mesurage du bois de construction		
\$1,500.00		\$1,000.00
Poids et mesures		
110,600.00		100,780.00
Inspection des entrepôts		
3,000.00		1,000.00
Falsification des aliments (acte concernant la)		
10,000.00		10,000.00
Travaux Publics		
2,330,291.66		2,264,635.90
Département des Postes		
1,732,500.00		1,769,800.00
Terres de la Puissance		
60,000.00		60,000.00
Revenus secondaires		
10,000.00		10,000.00
Total des fonds consolidés		
23,031,699.90		23,167,686.89
Rachat de la dette		
1,879,586.66		5,382,739.40
Edifices et Travaux Publics imputables sur le capital		
\$,977,900.00		5,437,100.00
Total, capital		
10,837,466.66		10,819,839.40
Total		
\$33,889,176.59		\$33,987,526.23

LA PLUME MCKINNON.

On vient de nous montrer une des plus jolies inventions que nous nous ayons vues depuis longtemps : la plume McKinnon. C'est, en apparence, un crayon d'or; en réalité, c'est une plume dont voici la description en peu de mots. Faite de métal, elle est placée en or à l'extérieur et à l'intérieur afin de prévenir les effets corrosifs de l'encre. Elle se comp. de d'un baril et d'une pointe.

Le baril a un petit tube à air s'étendant de la tête jusqu'au point où la pointe est reliée au baril par une spirale. La pointe se compose d'une chambre avec soupape et d'une délicate pointe perforée, dans laquelle joue une petite soupape attachée à une aiguille. L'encre est introduite dans le baril par un petit instrument spécial. Pour se servir de la plume, il suffit de laisser introduire un peu d'air, ce qui s'obtient en donnant un tour à un bouton fixé à l'extrémité supérieure. On voit que l'action de cette plume est basée sur un principe hydro-pneumatique.

Pour ce qui regarde le mérite de cette invention, on doit d'abord remarquer qu'elle est ni plus ni moins une ingénieuse combinaison de l'encre, de la plume et du crayon, combinaison dont l'excellence est surtout sensible pour le voyageur. Qu'on songe un peu qu'on peut porter cette plume comme on porte un crayon; qu'elle est toujours prête à l'usage; qu'avec elle, on n'a pas à craindre les tâches d'encre; qu'on ne perd pas de temps, comme à affiler un crayon ou à prendre de l'encre; qu'elle coule aisément sur le papier; et l'on aura une idée générale de son excellence.

Nous ne doutons pas qu'elle ne soit destinée à remplacer à un haut degré la plume ordinaire et que l'heureux inventeur, M. McKinnon, de Stratford, Ont., ne soit bientôt grandement rétribué des troubles et des mis-

sères que lui a coûtés la création de son œuvre.

Voici deux ou trois lettres à ce sujet qui parlent pour elles-mêmes :

Can. Lit. Institute,
Woodstock, 6 Fév. 1877.

Je me suis, depuis environ sept mois, servi de la plume McKinnon pour toutes mes écritures. Sans être tout-à-fait convenable à l'écriture de goth, elle est à mon sens d'une grande utilité pour l'écriture rapide et pour sauver du temps. Il me répugnait de reprendre l'usage de la plume d'acier ordinaire et je ne voudrais pas me séparer de ma "McKinnon" pour le prix de plusieurs, si je savais ne pouvoir m'en procurer d'autre.

J. E. WELLS.

Je puis en dire tout-à-fait autant que le Prof. Wells au sujet de la plume McKinnon. J'en ai une dont je me sers depuis six mois.

S. J. MCKEE.

Québec, 29 Dec. 1876.

ALEX. MILLAR, Ecr., Agt. pour la plume-fontaine McKinnon.

Cher Monsieur,

Je m'arme de la plume McKinnon que j'ai achetée de vous dernièrement, pour vous exprimer combien j'en suis satisfait. Elle offre à la fois tous les avantages de la plume et du crayon. L'écriture, comme vous le voyez, est uniforme, l'encre coule librement et, sous presse, donne une excellente copie.

DAVID A. ROSS,

Avocat.

Woodstock, Ont., 8 Janv. 1877.

Cher Monsieur,

Je me suis servi d'une des plumes McKinnon depuis six mois et la trouve très-réussie. Je m'en sers pour vous écrire ceci, et j'en recommande sans crainte l'usage au public.

Votre etc.

H. B. BEARD.

M. ALEX. MILLAR,
Woodstock.

ETATS-UNIS.

(Jeudi.)

Défalcation.—On mande de Washington que le général Babcock est défalcatrice au montant de plus de \$30,000 comme ingénieur en chef des constructions publiques. On dit aussi qu'à la suite d'une difficulté survenue entre les associés Taylor et Filbert, contracteurs de pavage, Taylor aurait déclaré que la société avait payé \$65,000 pour s'assurer le concours du bureau des travaux publics et du Congrès. Le livre de caisse de cette maison montre que des fonds ont été payés au sénateur Cameron, aux ex-représentants Woodward et Harner, de la Pennsylvanie; Elbridge, du Wisconsin; au colonel Forney, propriétaire du "Washington Sunday Chronicle" et à d'autres.

Une dépêche de Washington au "Times" mande que Thomas G. Douglass, clerc au premier bureau d'audition, et un avocat nommé Jenkins sont accusés d'avoir extorqué au trésor des intérêts non réclamés.

Douglass a été arrêté.

On estime que Jenkins a réalisé \$25,000 par cette opération.

Une dépêche de Washington au *Herald* rapporte la rumeur qu'il y a défalcation de \$350,000 dans les comptes du département de la guerre.

(Vendredi.)

La commission électorale.—La commission électorale a décidé comme dans le cas de la Floride, que les votes de la Louisiane sont acquis à M. Hayes. Il reste encore deux Etats contestés, l'Oregon et la Caroline du Sud. Les décisions à intervenir sont connues d'avance. Dans chaque cas, on répète la scène du congrès réuni en convention où l'on ne conviendra de rien, le Sénat admettant les décisions de la commission et la Chambre des représentants ne les admettant pas. Alors il n'y aura ni président ni vice-président d'élus, et la volonté souveraine du peuple souverain étant envoyée aux oubliettes, en défera ce qu'il a fait pour faire ce qu'il ne voulait pas qu'il fût fait.

D'OUTRE-MER.

(Jeudi.)

Allemagne.—Rudolph Meyer, éditeur d'un journal socialiste, a été condamné à neuf mois de prison pour avoir accusé M. de Bismarck d'avoir spéculé sur les stocks.

A LOUER

Le magasin ci-devant occupé par Norman Paulet y compris le hangar et autres dépendances. Une des plus belles places commerciales de la ville. Possession au premier Mai prochain.

S'adresser à

R. H. KITTSON,
Sorel, 1er Février, 1877.—2m

**MAISON ET TERRAIN
A VENDRE.**

Une maison en brique, de 30 pieds carrés, à toit français, avec un jardin devant et derrière. Il y a une cuisine à deux étages de 17 x 20 tenant la maison et un grand hangar à côté. La grandeur du terrain est de 23 x 166 bien entouré et le jardin est magnifique. La maison est bâtie en 1872 et les deux étages sont très-bien finis. Les murs sont peints avec peinture à l'huile et toute la menuiserie qui est de 1ère classe est imitée.

Le site est un des plus beaux de la ville, sur la principale rue (rue du Roi).

Les conditions sont faciles.

S'adresser à ce Bureau.

Sorel, 13 fév.



COMPAGNIE DE NAVIGATION
CHAMBLAY & MONTREAL.

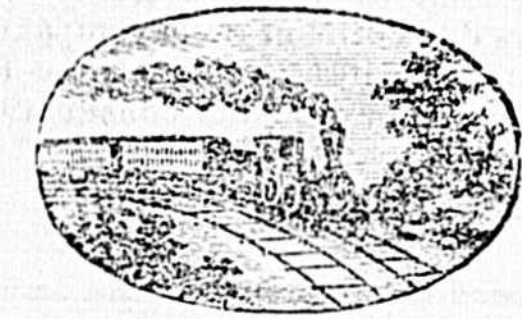
AVIS.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie de Navigation Chamblay & Montreal pour recevoir le rapport des Directeurs et procéder à l'élection des Directeurs pour l'année éminente, aura lieu à St Denis, en la salle du Marché Mardi, le vingt sept du courant à midi.

Par ordre du Bureau de Direction

J. S. P. BAZIN, Secrétaire.

St. Denis, 9 Février 1877.



Cie. de Chemin de Fer

LA

Montréal & Boston Air Line,
South Eastern & Passumpsic.

Cette compagnie est sans contredit celle qui parcourt la plus belle route. Ses chars sont splendides et, sur toute la ligne, il y a des employés qui parlent français et anglais, ce qui est un grand avantage pour les Canadiens qui vont et viennent des Etats-Unis.

Un train part tous les jours de la Gare Bonaventure à Montréal pour les Etats-Unis à trois heures précises pour les différentes places suivantes :

Boston	New-Bedford
Baltic	Norwich
Biddeford	New-London
Brattleboro	Northampton
Concord	North Adams
Central Village	New-Haven
Chicopee	New-York
Danielsonville	Paimon
Fitchburg	Pawucket
Fall-River	Portsmouth
Great Falls	Providence
Grosvontsford	Putnam
Hooksett	Suncook
Haverhill	Salem
Holyoke	Springfield
Hartford	Southbridge
Jewett City	Taunton
Keene	Webster
Lowell	Worcester
Lawrence	Woonsocket
Manchester	Williamette
Marlboro	Wareham
Nashua	Walpole
Newport	Winchendon

En partant de Montréal à trois heures l'après-midi, les passagers sont rendus le lendemain matin à toutes les places ci-dessus sans qu'ils aient à changer de char durant la nuit.

Les passagers qui s'en vont aux Etats peuvent maintenant s'embarquer dans les chars partant de Sorel, Yamaska, St. David, St. Guillaume, Drummondville et Wickham, tous les jours, et les bagages sont chargés à ces stations et remis en bon ordre à l'importation quelle station des Etats-Unis ci-dessus mentionnées, sans charge extra.

Voici les noms des agents pour les différentes places, de qui on pourra acheter des billets de passage et avoir toutes les informations voulues.

Agents à Sorel.

Acton-Vale	J. A. Chénervet
Yamaska,	Julien Valois
St. David,	Jos. Gaudin, à la station
St. Guillaume,	Sam Mignault
St. Germain,	George Cartier
Drummondville,	V. Whittle
Wickham,	Moit Fortier
St. Robert,	V. Dessert
St. Denis,	M. Maher
St. Aimé,	M. B. Ward, Marchand
Berthier,	John Miller
	M. Belisle, marchand
	M. Lennard
	O. Dupré, N. P.
	J. S. P. Bazin, N. P.
	M. Durocher, N. P.
	Michel Lavalée
	Jos. Grenon

Bureau à Montréal, 202 Rue St. Jacques

Frank Alexe,

Agent Voyageur,

Gustave Leve,

Agent général des Passagers,

H. E. Folsom,

Surintendant.

30 Janvier 1877.—um.

LA BANQUE MOLSON.**AVIS.**

A partir du 1er Mars prochain et jusqu'à nouvel avis, le taux d'intérêt sur les dépôts du département d'épargne de cette Banque sera de QUATRE par cent par an.

Pour les sommes de \$100 et au-dessus, la Banque donnera un certificat de "Dépôt Spécial," portant CINQ par cent d'intérêt, pourvu que telles sommes restent en dépôt pour au moins trois mois et que dix jours d'avis soient donnés avant d'en demander le remboursement.

HENRY C. BREWER,

Gérant.

Sorel, 29 Janvier 1877.

La Banque des Marchands du Canada.**AVIS.**

A partir du 1er Mars prochain et jusqu'à nouvel avis, le taux d'intérêt sur les dépôts du département d'épargne de cette Banque sera de QUATRE par cent par an.

Pour les sommes de \$100 et au-dessus, la Banque donnera un certificat de "Dépôt spécial," portant CINQ par cent d'intérêt, pourvu que telles sommes restent en dépôt pour au moins trois mois et que dix jours d'avis soient donnés avant d'en demander le remboursement.

A. A. TAILLON,

Gérant.

Sorel, 29 Janvier 1877.

A VENDRE.

Une maison en bois à un étage, avec cuisine hangar et glacière, située sur la Rue Prince près du Carré Royal. Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux.

L. O. BOLCHER

Sorel, 29 Janvier 1877.—um.

**NOUVELLE AVANTAGEUSE
POUR LE PUBLIC.****M. A. M. Duckett,**

Ayant fait l'acquisition du Stock de

MARCHANDISES SÈCHES

DE

M. A. M. Duckett,

le plaisir d'annoncer qu'il a transporté toutes ses marchandises à son magasin et qu'il détaillera à très-bon marché jusqu'à ce que le tout soit vendu, avec le contenu d'un autre Stock qu'il vient de recevoir de Montréal.

Bien assorti principalement de

MARCHANDISES DU PRINTEMPS,

telles que :

Indienne, Coton, Winney careant et uni, l'anneau tout laine et Union, Coton ouaté blanc, Shirting.

Boites Collets papier à 8 cts.

Coupons Indienne, Colong

1000 verges Nett à Rideaux, à 8 cts., valant 15.

M-rino français, Thibet, shawis.

Tweed canadien, anglais et écossais.

Brown Duck, casinets, Coton file.

Couverts bruns et blancs.

10 pièces Velveteine seront vendues à 65 cts valant \$1.25.

2 balles Coton Hochelaga à 7 cts.

AUSSE :

25 pièces Coton Harrocks, à 10 cts.

N'oubliez pas que les Marchandises ci-dessus mentionnées valent aujourd'hui 5 pour 100 plus qu'elles ne sont offertes par l'annonce.

Nous ne refuserons pas de prix pour les étoffes à Robes.

200 paires Souliers Mous, à 10 cts.

8 Lampes, appartenant à la succession A. M. Duckett, sont à vendre.

Le tout doit être vendu pour argent comptant.

N'oubliez pas l'Enseigne du Pavillon français.

Sorel, 27 Janvier 1877.—um.

A VENDRE.

Une superbe résidence entourée d'un vaste jardin, sise au coin des rues George et Elizabeth en cette ville.

S'adresser à

A. N. GOUIN.

Sorel, 7 Février 1877.—um.

Terrain à vendre.

Un magnifique terrain de 67 pieds sur 30, coin des rues Augusta et Prince, voisin de M. André Chénervet.

S'adresser à

N. F. PATENAUDE.

Sorel, 10 Fév. 1877.—juo.

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE SOREL.

Le tirage des appropriations :

No 116 Classe A

" 51 " B

" 71 " C

Ainsi qu'une vente dans chacune des classes A, B, et C, deux ventes dans la classe C, aura lieu jeudi le 22 Février courant à 7 h. P.M., dans la salle de cette société, No. 72, Rue Augusta.

Par ordre,

AIME ROY,

Sec. Trés.

Sorel, 14 Février 1877.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER
DU SUD-EST.

DIVISION NORD.

Heures de départ.

A commencer de

Lundi, le 11 Décembre 1876
et jusqu'à nouvel ordre, le train de passagers
partira comme suit :

DE		
Sorel	à 6.45 hrs.	A. M.
St. Robert	" 7.00 "	"
Yamaska	" 7.15 "	"
St. David	" 7.30 "	"
St. Guillaume	" 7.55 "	"
Laval's Corners	" 8.15 "	"
St. Germain	" 8.33 "	"
Drummondville	" 8.50 "	"
Wickham	" 9.20 "	"
Acton (arrivé à)	" 9.45 "	"

DE		
Acton	à 11.00 hrs.	A. M.
Wickham	" 11.25 "	"
Drummondville	" 11.55 "	"
St. Germain	" 12.12 "	P. M.
Laval's Corners	" 12.30 "	"
St. Guillaume	" 12.50 "	"
St. David	" 1.15 "	"
Yamaska	" 1.31 "	"
St. Robert	" 1.45 "	"
Sorel (arrivé à)	" 2.00 "	"

Ce train connecte à son arrivée à Acton avec le train de Québec et Montréal et les passagers se trouvent à arriver à Montréal à midi.

En prenant le train de 7 heures du matin à Montréal les passagers arriveront à Acton pour prendre les chars qui partent de cette station pour Sorel à 11 heures A. M.

Passage de Sorel à Montréal aller et retour \$4.50

De Sorel à Montréal seulement ou de Montréal à Sorel \$2.50

Le fret est reçu aux différentes stations de 6 heures a. m. à 6 heures p. m.

HON. A. B. FOSTER,

Manager.

Sorel, 11 déc 1876.

MÉDAILLE D'HONNEUR.**ASTHME NEURALGIES**

CATARHES, OPPRESSION, TOUX, ALPHEMIGRAINES, CRAMPES D'ESTOMAC et toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéries par les TUBES LEVASSEUR.

Dépôt en trait de Dr. LEVASSEUR, pharmacien-chimiste de 1ère classe, 23, rue de la Monnaie, PARIS

GRAINS DE SANTÉ DU DR. FRANCK

Apéritif, Purgatif, BOITES BLEUES

Tout le monde connaît ce remède si efficace.

1er Juin 1876.—ua.

ETABLIE EN 1844.

Tout en remerciant nos pratiques et le public en général pour la part libérale et croissante de patronage qu'ils nous ont accordée par le passé, nous attirons particulièrement l'attention sur notre assortiment actuel, qui est, plus qu'à l'ordinaire, complet et attrayant, choisi avec soin et sans doute le meilleur du district dans cette ligne, à des prix extrêmement populaires. Vici quelques-uns des principaux articles, dont nous recevons chaque semaine des envois frais :

**Thes Vert, Noir et du Japon,**

à des prix réduits, premier choix.



CAFÉ MOKA and JAVA, des meilleurs et moulus chaque jour.

SUCRES, toutes qualités.

RAI INS, Layers, Valentia, etc., à bas prix, Currents, Peels, Figue, Pruneaux, Amandes, Noix, Epices, Marinades, Conserves en boîtes, Sauces, Essences, Moutardes.

E. GRANDE QUANTITE.

Conserves, parfums, huiles, fromage de Hollande, Anglais et Canadien, Farina, noix de coco, gelatine, chocolat, cocos, Égo, tapioca, syrops, poissons, vermicelle, mac roui, savons, empois, etc.

FARINE FORTE POUR BOULANGERS, FARINE DE GRAHAM, etc., etc.

PROCEDE PATENTE DE St. LOUIS POUR LA PATE.

Poudre à pate Allemande de LUNAN,

La meilleure et moins chère, grandement perfectionnée et garantie pour donner satisfaction. Paquets de 1lb. à 20 cts.

Farine préparée de LUNAN,

Dont l'excellence sans rivale est admise sur le marché. Paquets de 6lbs. chacun.

POUR LES FÊTES, notre assortiment de gâteaux, sucreries, bonbons, cornets, etc., etc. sera le plus beau qu'on ait jamais vu à Sorel. Grande quantité fabriquée chaque jour ici. Aussi, de superbes articles, de la célèbre maison de Maillard & Cie, New-York.

CRACKERS ET BISCUITS en gros aux prix les plus réduits. On fournit aux familles le pain blanc et le pain brun, livrable aussi aux marines, bazars, etc.; on fournit aussi sur commande des gâteaux, gelées, de la crème à la glace, le tout à court avis.

Les commandes de la campagne reçoivent une prompt attention. Les étrangers sont priés de faire remise en donnant leur commande ou de donner une référence. Articles livrés au dépôt du Chemin de Fer, francs de charge.

Wm. LUNAN & Fils,

17 et 19, Rue du Roi,

SOREL.

7 Décembre 1876.

AVIS

Est par le présent donné que je ne serai pas responsable des comptes qui seront faits en mon nom sans un ordre de ma part, par qui que ce soit, dans aucune grocery, magasin ou ailleurs.

CALIXTE PAUL, fils d'OLIVIER.

Sorel, 24 Janvier, 1877.—um

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de SEVERIN MARION, Com-
merçant, de St Gabriel de Brandon, dans
le district de Richelieu,

Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau No. 13, Rue George, en la Ville de Sorel, lundi le cinquième jour de Mars prochain, à sept heures de l'après midi, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. GERMAIN,

Syndic.

Sorel, 6 Février 1877.

SIROP

GOMME D'EPINETTE ROUGE

PRÉPARÉ PAR LES

SŒURS DE LA PROVIDENCE

POUR

La toux, le frisson, les affections des bronches
et toutes celles de la gorge.

Préparé de la meilleure gomme d'épinette.

(Saveur délicieuse)

Balsamique, Adoucissant, Expectorant et
Tonique.

Les Rvdes Sœurs, voulant répandre au loin
les bienfaits de ce précieux remède, en ont dé-
posé au Collège de Sorel et au Bureau de la
Gazette.

Prix.

Par bouteille 0.25 cts
Par douzaine 1.75

Sorel, 8 Janvier 1877.

La Cie d'Assurance

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

'STADACONA.'

RÉSULTATS FINANCIERS DES 14 MOIS D'AFFAIRES FINISSANT
LE 31 DECEMBRE 1875:

Capital autorisé	\$5,000,000.00
" souscrit	2,300,000.00
" payé	200,000.00
Dépôt au Gouvernement (feu)	50,000.00
" " (vie)	50,000.00
Revenu total, Primes sur feu et intérêt	243,775.00
Pertes totales	63,528.00
Fonds placés	194,913.50
Fonds en mains et en dépôts	49,193.00
Autres items d'actif	49,888.00
Actif total	293,994.00

Cette Compagnie est maintenant établie et a 11 succursales et 207 agences dans la Puissance.

CRAWFORD LINDSAY

Secrétaire.

GEO. J. PYKE,

Gérant-Gen.

Agents pour la Cité:—MM. McGIE & SON.

JAMES MORGAN,

Agt. A SOREL, 2, RUE AUGUSTA.

Sorel, le 3 juillet 1876.—iac.

LOTÉRIE

Pour aider à compléter le paiement des frais de construction des
Couvent et Hôpital de

St. François du Lac.

Avec la haute approbation et sous le Patronage du Très-Révérend M. C. O. CARON,
Administrateur du Diocèse des Trois-Rivières.

COMITÉ DE DIRECTION :

PRÉSIDENT, C. F. Bernier, Ecr.	Mr. P. R. Robillard,
VICE-PRÉSIDENT, C. A. L. Toupin, Ecr., M. D.	O. H. Gauthier, Ecr.
TRÉSURIER, Rév. M. L. Lasseray, Ptre. Curé.	L. A. DuBois, Ecr.
V. Gladu, Ecr., Maire.	F. E. N. Boucher, Ecr.
Mr. Philime Richard.	Mr. David Gill.
L. M. Blondin, Ecr. Secrétaire.	711. R. Dufresne, Ecr., ASST-SECRÉTAIRE.

OBJETS DE LA LOTÉRIE :

1	Prix	en	or	de	\$300.00																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
---	------	----	----	----	----------	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ENCAN ENCAN.

tous les Samedis au nouveau Magasin

DE

J. H. WRIGHT,

voisin du restaurant de M. Archambault, où
y aura toujours un assortiment de Montres
or, d'argent, chaînes d'or, d'argent, et toutes
espèces de Bijouterie en or et en geni, avec
un grand assortiment de Jongs de Mariage-
rings, Jongs de Mariage faits à l'ordre

Grand assortiment de
VAISSELLE ET VERRERIE
—
MOULINS A COUDRE.

ous les moulins à coudre vendus autrefois à
40 ser nt vendus aujourd'hui pour \$25 cash
t seront garantis pour un an.

J. H. WRIGHT,

Sorel, 8 Avril 1876.

Avis de Déménagement.
M. GAUCHER & TELMOSSE,
IMPORTATEURS,
MONTREAL,
ont transportés leurs Magasins, dans les nou-
velles bâtisses,
NOS. 212 ET 214, RUE ST. PAUL,

ET
 os. 197 197½ et 199 rue des Commissaires
 Ou ils continueront le commerce
 Epicerie, Vins, Spiritueux, Provisions,
 Farine, Lard, Saindoux.

ix très-bus.
17 Mars 1875.—ua.

La Gazette de Sorel
JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN

Publié les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque
maine, en la Ville de Sorel, No. 8, Rue
Georges, dans le District de Richelieu, par

G. L. BARTHE. Ecr. Propriétaire.

JOS. A. CHENEVERT, Imprimeur
omciliés No. 36 et 75, Rue King (l'v Re
—
1853) Ceux qui veulent discontinuer sont et les
s'en donner avis en refusant la GAZETTE
leur Bureau de Poste à l'expiration de leur
ministre. Il sera aussi nécessaire d'acquiesce
s'arrangés, s'il y en a.
Toutes correspondances, etc., doivent être
adressées au Rédacteur en chef, G. L. Barthé-
lér., affranchies et munies d'une signature
responsable

Abonnement:

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE

pour douze mois.....	\$3.00
pour six mois.....	1.50

EDITION HEDOMADAIRE [to Samedi]

pour douze mois.....	\$1.00
pour six mois.....	0.50

pour un abonnement pour moins de 3 mois

Les personnes payant un an d'avance
l'Édition Semi-Quotidienne auront droit à un
volume valant \$1 comme prime.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont taxées sur type *Brevier*.

à l'ère, insertion par ligne..... \$0.10
des insertions subséquentes par ligne 0.02

une annonce d'une colonne avec con-
dition pour l'année..... \$50.00
do une $\frac{1}{2}$ colonne pour l'année. 30.00
do un quart do do.... 15.00

une annonce d'un carré sur deux co-
lonnes, pour un an avec condition. \$30.00
do pour six mois do... 18.00
do pour trois mois do.. 10.00

une annonce d'une colonne pour un
mois, avec condition..... \$12.00
do une demi-colonne un mois, do 7.00
do un quart do do.. 5.00

adresse d'affaire, pas plus de 6 lignes,
pour un an \$5.00

La circulation de *La Gazette* est aujourd'hui
près de 1,900 et le public trouvera sa
annonce en annonçant aux conditions ci-
dessus. Aucune annonce ne sera insérée à
d'autres conditions.

Toute annonce sans condition sera insérée
à l'ordre, à 8 cts. et 2 cts. la ligne.
Tout ordre pour discontinuer une annonce
il être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminution
proportionnelle.

Bora 17 mars 1875.